

L'an dernier, pendant la montaison tardive du sockeye, à cause du mouvement étrange de ce banc de poissons, il semblait que les seines fussent incapables d'établir le contact avec le banc par suite du fait que le poisson s'était tenu plus au nord pendant assez longtemps, ce qui ne se produit pas d'ordinaire; mais une fois que le poisson eut entrepris son mouvement vers le sud, dans le voisinage de Canoe Pass, les seines commencèrent immédiatement à approvisionner en trop grande quantité les conserveries. Les bateaux y amenaient de six à huit mille charges par jour de pêche, et pour empêcher une répétition du gaspillage qui s'était produit en 1936 du fait de l'encombrement des conserveries et aussi pour éviter d'écouler sur le marché une grande quantité de poisson à bon marché, notre association et les exploitants de conserveries convinrent de faire cesser la pêche dans le district numéro 1 et de laisser ainsi une très belle montaison de poisson se rendre aux frayères.

Il nous eût été fort difficile d'agir ainsi si le prix offert par les exploitants des conserveries avait été maintenu à un niveau raisonnable, et la chose nous eût été impossible une autre année. Il est donc clair que les seines constituent toujours une grave menace pour les pêcheurs au filet à mailier quand le poisson s'assemble dans le voisinage de Canoe Pass.

Voici en quelques mots quel est mon argument: Les moyens d'existence de plus de 2,000 pêcheurs au filet à mailier se trouvent mis en jeu si les 105 bateaux seineurs sont autorisés à pêcher dans cette région le saumon qui se dirige vers le Fraser. Je tiens à répéter qu'un certain nombre seulement de poissons passent par le détroit pour se diriger vers le Fraser. Plus il y aura de bateaux seineurs ou d'embarcations automobiles autorisés à faire la pêche dans ces eaux, moins de poisson il y aura pour les pêcheurs au filet à mailier habitant cette région et dont les foyers sont pour la plupart établis le long des bancs du Fraser ou dans le voisinage immédiat.

Si on envisage ce bill du point de vue des intérêts supérieurs du plus grand nombre, il faut nécessairement conclure que la Chambre devrait l'accepter. On ne peut pas dire que ce conflit existe depuis que la Colombie-Britannique est devenue une province, parce que c'est un fait bien connu que cette région de l'estuaire du Fraser a toujours été le domaine des pêcheurs au filet. Quant à la qualité, j'ai détruit tous les raisonnements avancés à ce sujet. Les pêcheurs au filet se sont rendus loin dans cette même région et en grand nombre l'an dernier. Il ne saurait y avoir de difficulté au sujet de l'approvisionnement de poisson des fabriques de conserves. Il s'agit plutôt de l'épuisement d'autres districts, et les fabricants de conserves et les propriétaires de bateaux de pêche à la seine se disent, "Voici une région étendue, permettez-nous d'y faire la pêche".

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): La Chambre ne devrait pas adopter ce bill, à mon avis, à moins qu'on ne nous présente des arguments plus solides que ceux que nous avons entendus ce soir. Une bonne partie des observations de l'honorable préopinant sont pertinentes, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne le sont pas, comme celles qui ont trait à la question de l'inspection par des courtiers; et d'autres sont basées sur la situation d'il y a six ans qui est toute différente de la situation présente.

Il y a trois objections principales à ce bill. D'abord, l'adoption de ce bill, même son dépôt à la Chambre, servira d'argument, —d'argument faux si vous le voulez, mais on y aura recours quand même,—à l'appui de la cause des quelques particuliers de la Colombie-Britannique qui veulent maintenir les parcs à rets à Sooke. La question des parcs à rets est pendante devant un comité, et ainsi on ne saurait la discuter ici. Cependant, les pêcheurs sont fort mécontents de la présentation de ce bill. Il y a eu une réunion du syndicat des United Fishermen à Vancouver récemment et on y a fait la déclaration suivante:

M. Tom Reid, M.P. est censé avoir déposé un bill qui, s'il est adopté, fera disparaître la pêche à la seine du golfe de Georgie, à l'embouchure du Fraser. La P.C.F.U. et la S.P.S.U. protestent toutes deux contre l'initiative que prend M. Reid en déposant un bill de ce genre présentement, et déclarent qu'il devrait plutôt consacrer tous ses efforts à la lutte contre les parcs à rets.

Lors d'une autre réunion de ces deux organisations, un orateur parlant sur cette même question, s'est exprimé dans les termes suivants:

Le fait que 105 bateaux de pêche à la seine font la pêche dans le golfe pendant 12 jours chaque saison, durant la période où la pêche n'est pas abondante, au nord, ne dérange pas beaucoup les prises des pêcheurs au filet du fleuve Fraser. Il a dit que la vieille querelle entre les pêcheurs à la seine, les pêcheurs au filet et les autres catégories de pêcheurs n'existait presque plus.

Puis un journal nommé *The Fisherman*, lequel représente plus véritablement les pêcheurs que tous les autres journaux de ce genre à Vancouver, publia un éditorial sur les parcs à rets. J'en extrais le passage suivant:

Nous regrettons que M. Tom Reid, inconsciemment ou autrement, ait fait le jeu des exploitants et ait travaillé à l'encontre des meilleurs intérêts des pêcheurs en présentant à ce moment-ci un bill destiné à interdire la pêche à la seine dans le golfe de Georgie.

Ce bill sera tout simplement de nature à plaire à un groupe de pêcheurs habitant dans le district de New-Westminster. Il n'interdit pas la pêche à la seine en Colombie-Britannique; il ne fait que l'interdire dans une petite région d'un petit district. Si cette opposition